



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 20

Votants : 23 (R. Bornarel a donné pouvoir à G. Monerrat, JP. Condemine a donné pouvoir à E. Joly, D. Vaissaud a donné pouvoir à JY. Gonod)

Votes : Pour 23 – Contre 0 – Abstentions 0

Date de convocation : 1^{er} septembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois et le sept septembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Desnoyer J., Duby R., Gonod S., Joly E., Mendes F., Poli V., Renoud-Lyat C., Vermeil N., Verne O. et MM Billoudet G., Chambard B., M. Delalande A., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monerrat G.,
Excusés : MM. Bornarel R. (parti à 20h20, a donné pouvoir à Monerrat G.), Condemine J-P. (a donné pouvoir à Joly E.), Vaissaud D. (a donné pouvoir à JY. Gonod).

Secrétaire de séance : Odile Verne

Objet : Acquisition des parcelles C1159 et C1162 – L'Etang Besson

Monsieur le Maire fait part du souhait de la commune de se porter acquéreur de deux parcelles récemment mises en vente :

- La parcelle cadastrée C1159 d'une surface de 8a
- La parcelle cadastrée C1162 d'une surface de 19a 60ca

Il propose d'acheter ces deux parcelles, d'une surface totale de 27a 60ca, pour la somme de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition des deux parcelles dans les conditions ci-dessus précisées,
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.

Pour copie conforme
Le Maire



Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

Affiché le
Le Maire,